

## LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) 2024-2032 de la France

Action : Structuration d'une filière Végétal local en Ile-de-France

Extrait de la Fiche projet LIFE

L'objectif du projet est de **structurer et développer la filière Végétal local en Île-de-France**, afin de participer à la restauration et protection de la biodiversité dans le contexte du changement climatique. Ce projet s'inscrit dans le workpackage 4 du projet Life BIODIV'France porté par l'OFB « accompagnement des filières ».

Il est usuellement fait référence de trois principaux usages des végétaux labellisés Végétal local (Figure 3) :

- L'agroécologie
- La restauration écologique de milieux naturels
- L'aménagement paysager, la renaturation en milieu urbain et péri-urbain

De prime abord, les trois usages seront intégrés au projet de manière indifférenciée, toutefois le troisième usage présente une demande particulièrement importante et qui aura tendance à s'accroître dans les prochaines années. Ainsi, cet usage et les végétaux qui y sont associés, pourront faire l'objet d'une attention particulière dans la feuille de route qui sera élaborée par les parties prenantes.

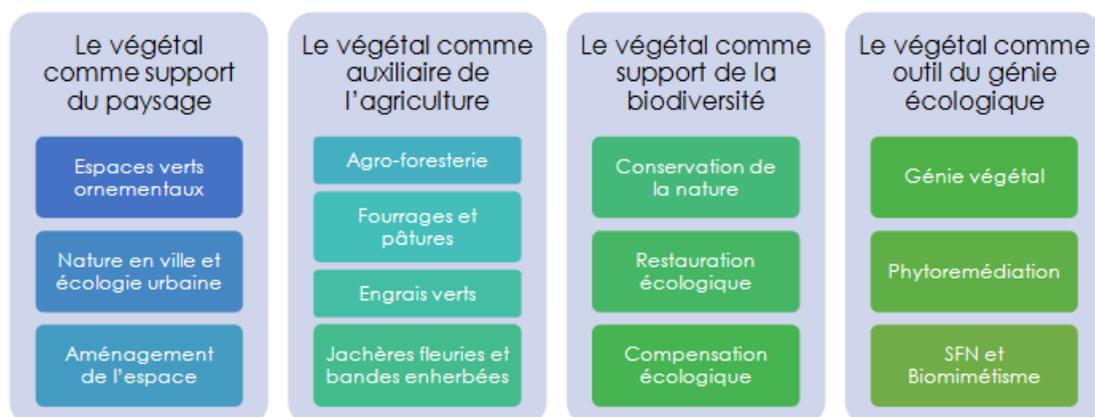


Figure 3 : Typologie d'usages. Etude d'opportunité du végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine (Astredhor Sud-Ouest, GIE Fleurs et Plantes) – Du vert dans les rouages, mars 2020

La structuration d'une filière Végétal local en Île-de-France constitue un enjeu majeur pour la région, partant des constats suivants :

- Des besoins croissants liés à un **investissement financier** important sur la renaturation et la végétalisation en milieu urbain, et rural
  - Appel à projets « biodiversité » de l'Agence de l'eau Seine Normandie de 10 Millions d'euros avec des projets éligibles sur la restauration des continuités écologiques ;
  - Création d'Île-de-France Nature avec une dotation de 10 Millions d'euros sur la mission de végétalisation, renaturation en milieu urbain ;
  - Annonce du Fonds vert par l'Etat de 2 Milliards d'euros avec des projets éligibles sur la gestion et l'extension des aires naturelles protégées, le recyclage des friches, la renaturation

en ville, la prévention des risques inondation et d'incendie de forêt, la renaturation en villes, le rétablissement des continuités écologiques ;

- Dynamique initiée autour de la replantation de haies suite au soutien du programme France relance (objectif de 200 kilomètres plantés en 2 ans), avec des acteurs techniques moteurs – associations, fédérations de chasse...).

- Une filière jeune **encore peu développée**

Les 3 aires biogéographiques sur lesquelles se situe l'Île-de-France (Bassin Parisien Sud, Bassin Parisien Nord, Zone Nord Est, *Figure 1*) regroupent 44 bénéficiaires de la marque Végétal local qui sont des producteurs de végétaux ou des collecteurs de graines (chiffres de juillet 2022). La pénurie de végétaux labellisés a notamment été révélée avec la plantation de haies dans le cadre de France Relance ; les producteurs se sont rapidement retrouvés en rupture de stock faute d'anticipation de la croissance et de disponibilité en graines. Par ailleurs, la filière actuelle s'est principalement développée autour de l'usage et de la production d'arbres et d'arbustes. Les producteurs d'herbacées et d'hélophytes sont moins nombreux. La disponibilité des végétaux est également une difficulté, avec des tensions d'approvisionnement et des ruptures de stock chaque année pour les projets de plantation qui n'ont pas anticipé leur commande en végétaux. Enfin, un manque d'acteurs de collecte et de stock de graines labellisées a été souligné par l'étude de faisabilité menée par le CPN MAI. Ainsi, en l'état actuel, la production Végétal local **n'a pas permis de répondre à la demande** croissante ; or on peut s'attendre à voir celle-ci continuer augmenter dans les prochaines années étant donné les besoins de renaturation et de restauration écologique.

- Une cohérence avec les **politiques publiques** et les objectifs des schémas et stratégies politiques actuelles

- Plan régional d'adaptation au changement climatique dont les enjeux font écho au projet proposé sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation de la végétation locale ;
- Schéma régional de cohérence écologique qui définit les zones prioritaires à restaurer / protéger ;
- 4<sup>ème</sup> Plan régional santé environnement qui évoque notamment l'importance des espaces verts en milieu urbain et étudie le potentiel allergène des végétaux ;
- Evaluation de la Stratégie régionale biodiversité de la Région Île-de-France dans laquelle figurent plusieurs objectifs transversaux avec le projet proposé (*Tableau 1*). La concomitance de cette étape d'évaluation avec le début du projet présenté ici permettra de nourrir les actions de la Région IDF en faveur de la biodiversité ;
- Plans nationaux d'action concernant les prairies notamment, avec des leviers réglementaires pour la restauration de ces milieux ;
- Evolution du cadrage réglementaire, avec notamment les engagements du Pacte vert (stratégie biodiversité avec comme objectif le classement d'au moins 30% de la superficie terrestre et marine de l'Union européenne en zone protégée, stratégie forêt avec comme objectif 3 Milliards d'arbres plantés d'ici 2030 sur toute l'Europe) ;
- Sensibilisation accrue des citoyens à la biodiversité, présente désormais dans le débat public, avec une attente sociétale sur le sujet (en lien avec la décennie de la restauration de l'ONU, soulignant l'importance de favoriser la biodiversité dans les aménagements paysagers, la COP15...).

Le projet s'inscrit par ailleurs dans le contexte de difficultés rencontrées par la filière horticole et pépinière (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, changement climatique, parasitisme, coût des plantations impacté par la hausse des prix de l'énergie, apport en eau accru... *Figure 4*).

Indices des prix de production des services français pour  
l'ensemble des marchés (BtoAll) – CPF 81.30 – Services  
d'aménagement paysager

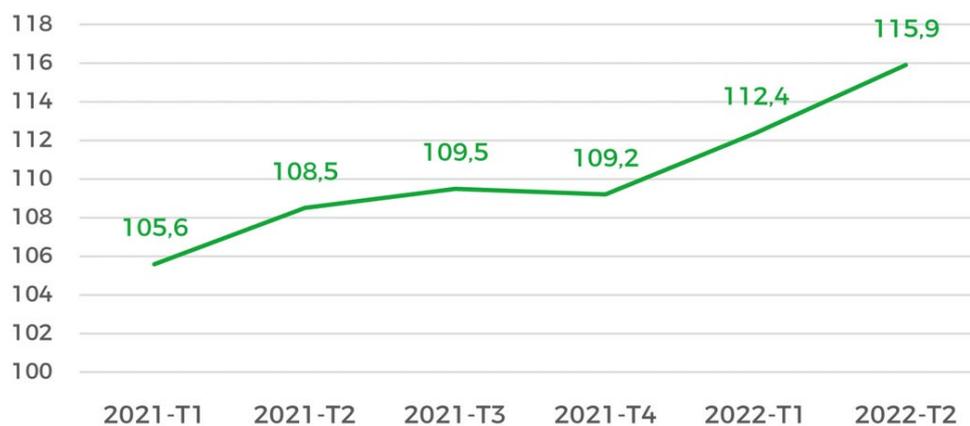


Figure 4 : Indice trimestriel INSEE des prix de production des services français (pour l'ensemble des marchés) en aménagement paysager (utilisé dans le baromètre semestriel VALHOR d'activité des entreprises du paysage), <https://www.valhor.fr/actualites/hausse-de-lindice-insee-du-prix-des-fleurs-et-plantes/>

Plusieurs freins au déploiement de la marque Végétal local ont été identifiés au niveau national :

- rédaction des contrats de cahiers de clauses techniques particulières non favorables à l'intégration de végétaux de la marque
- filière de collecte insuffisamment développée
- besoin de sensibilisation, communication et information
- manque de données technico économiques.

L'étude de faisabilité du développement de la marque menée en Île-de-France fait écho à ces freins identifiés en relevant les points suivants :

- freins dans la demande de Végétal local ne permettant pas d'aboutir (commande publique notamment)
- manque d'acteurs de la collecte
- méconnaissance de la marque par les prescripteurs et utilisateurs, méconnaissance du vocabulaire autour de Végétal local et confusions chez tous les acteurs de la filière
- manque de communication entre les acteurs de la filière
- absence de visibilité sur les besoins en aval, disponibilité en végétaux labellisés très faible
- manque de connaissances technico-économiques sur la production de végétaux labellisés (production, collecte)